

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) de ASCAIN

## La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citovens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et sa mise à jour permettent de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a donc pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

### Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Bien cordialement.

Jean-Louis Fournier, Maire d'Ascain



## LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



**Tempete** 



**Barrage** 



Seisme



Canicule

## LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 8 arrêtés CatNat Inondation
- 1 arrêté CatNat Mouvement de terrain
- 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère



# LE RISQUE INONDATION

L'inondation submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.





Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### **AVANT**



Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

#### **PENDANT**



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

#### À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

Mettez-vous en sécurité

### Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

#### **VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE:**



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

#### **APRÈS**



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### **AVANT**



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

#### **PENDANT**



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

#### **APRÈS**



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# LE RISQUE CANICULE

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS. Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et noctumes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné.

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



de votre mairie pour connaître les modalités d'alerte

et de mise en sécurité.

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Gagnez le plus rapidement possible un point haut, pour traverser la rivière.



Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la mairie.



N'utilisez pas votre véhicule pour évacuer la zone.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





**Abritez-vous** loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignezvous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, coupez les réseaux ne fumez pas.



Dès que vous le pouvez rejoignez un point de rassemblement.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES

<u>DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.</u>



# CONSTITUF7

# **VOTRE KIT DE SÉCURITÉ**







consignes des autorités.













Des informations et consignes seront transmises par appels téléphoniques, porte à porte, panneaux lumineux, sirène, site internet de la commune



#### **EN CAS DE CRISE**

- Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie
- Les numéros de secours :

Sapeurs Pompiers: 18 (poste fixe) - 112 (portable)

Police nationale: 17

**SAMU: 15** 



#### **CENTRE D'ACCUEIL**

Le(s) centre(s) d'accueil ouverts par la commune sont :

Salle Lur Eder, Tringuet Municipal, Chapelle Serres



## **LIENS INTERNET**

Site de la commune : www.mairie-ascain.fr

Site de la Préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Info routes: www.inforoutes.fr

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Vigilances hydrologiques: www.vigicrues.gouv.fr

Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr



## **DEMARCHES D'INDEMNISATION**

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter avant passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance, par lettre recommandée avec accusé de réception
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel